



Doc. 11561

04 octobre 2008

Développement durable et tourisme : vers une croissance qualitative

Avis de commission¹

Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

Rapporteure: Mme Carina OHLSSON, Suède, Groupe socialiste

A. Conclusions de la commission

1. La commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales remercie M. Mendes Bota pour l'excellent rapport qu'il a rédigé au nom de la commission des questions économiques et du développement. Le rapport, qui est très bien documenté, traite de questions très importantes découlant du tourisme, comme l'augmentation des marchés du tourisme dans les pays d'Europe centrale et orientale, du lien entre tourisme et communautés locales, des références à la fois économiques et environnementales pour une croissance équilibrée du tourisme, de la «capacité de charge» des sites touristiques dans les zones protégées et les zones côtières, de la gestion des engorgements et de l'aménagement du territoire, ainsi que de la relation entre le tourisme et le changement climatique.

B. Exposé des motifs, par M^{me} Ohlsson

1. La commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales souhaiterait, quant à elle, mettre l'accent sur un aspect que le rapport a un peu moins développé, à savoir le tourisme rural.

2. Le tourisme rural intéresse tout particulièrement la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, puisqu'il constitue un lien entre ses principaux domaines d'intérêt. Le rapport de la commission des questions économiques et du développement souligne d'abord (au paragraphe 4) l'importance du tourisme pour le développement des régions et en particulier son rôle comme «vecteur d'amélioration des infrastructures locales et de préservation des emplois dans des régions rurales en déclin ou en cours de revitalisation». Il souligne aussi que «le développement durable propose une approche à long terme qui peut aider les communautés locales à tirer le maximum du tourisme et du développement».

3. La commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales appuie pleinement cet avis et insiste sur le fait que le tourisme crée une situation gagnante pour tout le monde: pour les touristes eux-mêmes, pour les hôtes en milieu rural (à la fois les habitants et les autorités locales) et pour l'environnement rural ainsi que pour l'agriculture, la seule condition requise étant le respect des principes du développement durable.

4. Le nombre de touristes pratiquant un tourisme rural a considérablement augmenté ces dernières décennies et le tourisme s'est étendu à tous les types de paysages, sans se limiter à des régions d'une beauté exceptionnelle. Dans son concept le plus large, le tourisme rural comprend désormais une gamme d'activités, de services et d'aménagements fournis par les agriculteurs et la population rurale pour attirer les touristes dans leur région afin de générer des revenus supplémentaires. Le tourisme rural comprend non seulement le tourisme à la ferme ou «agrotourisme» (ce qui recouvre généralement la signification la plus

1. Voir [Doc. 11539](#), présenté par la commission des questions économiques et du développement.



commune du tourisme rural), mais aussi des vacances à thème dans la nature, la visite de zones rurales et le tourisme résidentiel. Les services proposés de nos jours comportent, outre le gîte, différentes manifestations, des festivités et des activités locales, les loisirs de plein air, les visites éducatives pour enfants, ainsi que la production et la vente de produits artisanaux et de produits agricoles.

5. Néanmoins, l'expression «tourisme rural» recouvre des significations différentes en fonction des pays. En France et au Royaume-Uni, tout comme en Finlande, le tourisme rural consiste habituellement à louer des petites maisons à des visiteurs ou à leur fournir des services de restauration en milieu rural. En Hongrie, il existe une expression spécifique, «tourisme villageois», qui indique que seuls les activités et les services disponibles dans les villages sont inclus dans ce type de tourisme. En Slovénie, la plus importante forme de tourisme rural est le tourisme à la ferme, où les hôtes séjournent soit dans la famille de l'agriculteur ou dans une maison d'hôtes, mais il est également courant de visiter les fermes pour y prendre le repas et découvrir l'exploitation agricole. Aux Pays-Bas, le tourisme rural consiste en particulier en camping à la ferme, la plupart des services agricoles étant liés à des itinéraires (vélo, marche ou équitation). En Grèce, le produit principal du tourisme est la chambre d'hôtes avec gîte dans des chambres meublées de manière traditionnelle et avec des petits déjeuners traditionnels souvent à base de produits de fabrication artisanale. En Pologne, pays aux vastes forêts, une forme de tourisme particulier est proposée aux personnes souhaitant passer leurs vacances en chambres d'hôtes dans des maisons situées en pleine forêt.

6. Pratiqué avec intelligence, le tourisme rural peut en effet contribuer à générer des revenus importants pour les agriculteurs et permettre aux communautés rurales de financer des investissements d'infrastructures, ce qui rendrait l'agriculture et les industries connexes plus prospères. Toutefois, si ce tourisme n'est pas bien organisé, en fonction de la taille et des caractéristiques des zones rurales d'accueil, il risque aussi de nuire à l'environnement – au sens large – et de porter préjudice à l'identité culturelle des hôtes.

7. Le tourisme rural peut constituer un instrument réel du développement durable des zones rurales s'il est utilisé de manière responsable, c'est-à-dire s'il veille à maintenir un équilibre entre la recherche légitime de revenus accrus pour les habitants locaux et de profits pour les agences de voyage, d'une part, et préserve la qualité de la région d'accueil, en protégeant le patrimoine et en contribuant à la préservation de l'environnement rural (de sorte que le tourisme puisse rester une activité permanente), d'autre part. Bien géré, le tourisme rural a la potentialité d'accroître la viabilité des régions moins développées et, dans le même temps, de diminuer le stress induit par le tourisme de masse dans les zones touristiques les plus populaires, en offrant d'autres destinations de vacances (par exemple, un certain nombre de touristes privilégient les régions de l'intérieur et non les zones côtières encombrées).

8. Les caractéristiques des zones touristiques européennes varient considérablement, avec des conséquences parfois néfastes en cas de mauvaise gestion du tourisme, comme un aménagement architectural inapproprié (des bâtiments qui ne s'intègrent pas dans le paysage et/ou qui sont simplement trop nombreux pour une zone donnée), l'érosion des sols due à la déforestation et une pratique excessive du ski, des incendies de forêts provoqués par l'homme. Mal géré, le tourisme rural peut ainsi avoir un effet particulièrement négatif: les touristes étant d'ordinaire principalement attirés par les régions industriellement les moins développées, qui sont des régions particulièrement sensibles à l'ingérence humaine, la tension accrue du fait du tourisme (ou des changements induits par l'adaptation aux souhaits des touristes) peut changer ou endommager de manière irréversible le paysage rural ainsi que les valeurs naturelles et culturelles d'une région donnée.

9. Les autorités locales et régionales peuvent jouer un rôle important dans le cadre du développement de l'écotourisme, en favorisant le principe du développement durable dans toute activité liée au tourisme – et au tourisme rural en particulier.

C. Amendements au projet de recommandation proposé par la commission

Amendement A (au projet de recommandation)

Au paragraphe 9, après le début de phrase «Si les autorités publiques et les institutions internationales sont responsables au premier chef de l'action politique et de la mise en œuvre de politiques propices à la durabilité dans le tourisme,», ajouter «les autorités locales et régionales sont également responsables de la promotion de l'éco-

tourisme dans leurs régions respectives». Continuer le paragraphe par la phrase commençant par «La contribution du secteur privé...».

Amendement B (au projet de recommandation)

Après paragraphe 12.1.9, ajouter un nouveau paragraphe libellé comme suit:

«à promouvoir le tourisme rural, en particulier dans les régions moins développées, par des aides – notamment de nature financière – pour inciter les habitants de ces régions à envisager de développer le tourisme comme une possible source de revenus secondaires;».

Amendement C (au projet de recommandation)

Dans le paragraphe 12.1.12, remplacer le texte entre parenthèses par les mots «(jeunes, personnes âgées, familles, habitués et surtout personnes handicapées, qui ont des besoins spécifiques et que le manque d'infrastructures appropriées peut décourager de se déplacer en tant que touristes)».

Amendement D (au projet de recommandation)

Après le paragraphe 13.3, ajouter un nouveau paragraphe libellé comme suit:

«à encourager les autorités locales et régionales à promouvoir le tourisme rural dans le plein respect du développement durable.»

Commission chargée du rapport: commission des questions économiques et du développement.

Commissions saisies pour avis: commission de la culture, de la science et de l'éducation et commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales.

Renvoi en commission: [Doc. 11069](#); Renvoi no 3290 du 22 janvier 2007 et Renvoi no 3316 du 16 mars 2007.

Avis approuvé par la commission le 27 mars 2008.

Voir 18e séance, 18 avril 2008 (adoption du projet de recommandation amendé; et [Recommandation 1835](#)).